

# LE DEVOIR

Le Devoir

ÉDITORIAL, vendredi 10 avril 2009, p. a8

Compteurs d'eau

## Un gros gaspillage

Sansfaçon, Jean-Robert

Le maire Gérald Tremblay a finalement cédé sous la pression et suspendu temporairement le contrat d'installation des compteurs d'eau à Montréal. Première question: pour quelle raison Montréal dépensera-t-il 355 millions pour des compteurs d'eau? Deuxième question: pourquoi avoir cédé la gestion de l'eau à des sociétés privées dont plusieurs sont en conflits d'intérêts?

Au milieu des années 1990, un débat avait opposé les défenseurs de la privatisation de l'eau aux tenants d'une gestion publique de la ressource. En principe, les seconds avaient remporté la victoire quand Québec avait décrété que la gestion de l'eau resterait sous la responsabilité du public. Dans les faits, force est d'admettre que Montréal a choisi la formule de l'impartition.

Peu de temps après son arrivée au pouvoir, l'administration Tremblay-Zampino créait un fonds pour l'eau alimenté à même une nouvelle taxe. Parmi les premières mesures, on décidait d'installer des compteurs d'eau dans les commerces et les industries pour réduire leur consommation. L'idée avait du sens. Le problème, c'est qu'aucune étude de rentabilité n'a été effectuée pour savoir si le jeu en valait la chandelle. En décembre 2007, Sammy Forcillo confirmait à notre collègue Kathleen Lévesque que la Ville ne savait pas combien des compteurs dont le coût d'installation était évalué à 355 millions allaient permettre d'économiser.

Autre problème. Dès le départ, l'administration Tremblay-Zampino a choisi de confier la presque totalité de l'opération au secteur privé, notamment à la firme de génie BPR. Si bien qu'à l'automne 2007, le directeur de la gestion de l'eau à la Ville, Yves Provost, prenait sa retraite et joignait aussitôt les rangs de BPR.

Or, cette société BPR, chargée de conseiller la Ville, de superviser l'opération d'installation des compteurs et de gérer la consommation pendant les dix prochaines années au nom de la Ville, a souvent été partenaire d'une autre firme de génie, Dessau, celle-là même qui a hérité du contrat d'installation des compteurs en consortium avec Simard-Beaudry, propriété de Tony Accurso.

Il arrive de plus en plus souvent que des sociétés de génie-conseil concurrentes s'associent ainsi pour la durée d'un projet. En principe, cette façon de faire entre professionnels du même métier ne devrait pas poser plus de problèmes que deux médecins qui collaborent pour soigner un patient. Dans la réalité, les choses sont bien différentes. Individuellement, chaque ingénieur est soumis à la déontologie de son ordre professionnel. C'est au niveau de la firme que la course aux profits conduit aux conflits d'intérêts.

Dans le cas des compteurs d'eau, comment peut-on avoir confiance dans le travail de supervision, d'évaluation et de choix d'équipement effectué par BPR quand on sait que cette firme est partenaire de Dessau dans d'autres projets?

Dans la même veine, c'est au cabinet d'avocats Dunton Rainville, et non au Service du contentieux de la Ville, que l'administration Tremblay a confié la tâche de valider le processus légal de réalisation du contrat de 355 millions. Or, ce cabinet d'avocats partage une loge au Centre Bell avec la même société Dessau qui a obtenu le contrat.

En retirant l'opération de gestion de la consommation d'eau des mains des fonctionnaires pour la confier au privé, l'administration Tremblay-Zampino a laissé entrer le loup dans la bergerie. Aujourd'hui, Montréal a perdu plusieurs de ses experts au profit de ces consultants privés qui lui

tournent autour, et a perdu le contrôle sur les projets eux-mêmes.

Quelqu'un osera-t-il prétendre que les Montréalais y gagnent au change?

\* \* \*

j-rsansfacon@ledevoir.ca

© 2009 *Le Devoir*. Tous droits réservés.